

Soutien à l'événementiel lié au tourisme et au numérique

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Cette aide soutient les maîtres d'ouvrage privés ou publics dans la réalisation d'événementiels professionnels liés à l'innovation touristique et de manifestations thématiques d'envergure minimum nationale.

L'aide vise à soutenir les événementiels professionnels liés à l'innovation touristique d'intérêt régional et/ou national et à soutenir les manifestations thématiques professionnelles, d'envergure minimum nationale, en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les maîtres d'ouvrages privés ou publics.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide concerne les projets événementiels professionnels liés à l'innovation touristique d'intérêt régional et/ou national, favorisant la prospective et veille permanente, l'appropriation des évolutions technologiques et des nouveaux usages et la transformation numérique des acteurs institutionnels et professionnels du tourisme.

L'aide concerne aussi les manifestations thématiques professionnelles et/ou grand public, d'envergure minimum nationale, en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires (agritourisme, œnotourisme, pêche, préhistoire, glisse/nautisme, vélo). Une priorité sera donnée aux manifestations programmées sur les territoires très vulnérables

— Dépenses concernées

Dépenses éligibles : frais de logistique et de gestion, de prestations extérieures liées à la programmation et de communication liés à la manifestation.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les SCI sont exclues du champ des aides

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est définie de la façon suivante :

Evènementiel professionnel : 30% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT ou TTC plafonné à :

- 400 000 € pour les événements de niveau national et/ou international,
- 150 000 € pour les événements de niveau régional.

Manifestations thématiques :

- 10 000 € maximum pour les manifestations d'envergure nationale,
- 20 000 € maximum pour les manifestations d'envergure internationale.

Les assiettes sont HT (Hors Taxes) ou TTC (Toutes Taxes Comprises) selon le régime de TVA auquel est soumis le porteur du projet ou les bénéficiaires finaux.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

les demandes de subvention et d'informations complémentaires sont à faire auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Filière d'activité
 - > Numérique
 - > Tourisme

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Fiche de demande d'aide](#) (25/06/2018 - 55.8 Ko)